

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Le neuf octobre deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom s'est réuni dans les bureaux de la station d'épuration sous la présidence de Madame Claire BARRIN.

Date de convocation du Comité Syndical : 29 septembre 2025

Nombre de délégués en exercice : 13

Nombre de délégués présents : 10

Nombre de délégués votants : 10

Résultats des votes : 10 pour 0 contre 0 abstention

Présents : Claire BARRIN, Angélique ASSIER, Grégory BAERT, Benoît BASTARD-ROSSET, Alain DREAN, Stéphane FAURE-HUDRY, Frédéric PERRISSIN-FABERT, Graziella POURROY SOLARI, Serge VAN DE PUTTE, Joël VITTOZ.

Absent excusé : Benjamin DELOCHE, Emmanuel DONAT-MAGNIN, Didier LAPALUS.
Sébastien BRIAND, titulaire, représenté par Benoît BASTARD-ROSSET, suppléant.
Graziella POURROY SOLARI a été élue secrétaire de séance.

Objet : **CONTRAT D'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE : SUIVI DE L'EXPLOITATION ET
CONTROLE DE LA CONFORMITE DES PERFORMANCES DE LA STATION D'EPURATION DES
VERNAIES. DEL_051012025**

Madame la Présidente présente la proposition du Cabinet Bonnard et Gardel devenu WSP (William Sale Partnership), à la suite d'une fusion, afin d'assurer une mission de suivi de l'exploitation et de contrôle de la conformité des performances de la station d'épuration des Vernaies.

Cette mission se décompose de la manière suivante :

- contrôle des bilans mensuels comprenant l'analyse de la qualité de l'eau brute et de l'eau traitée, la vérification des consommations (réactifs, électricité, personnel, etc...),
- visite de l'usine deux fois par an, avant et après la saison hivernale de pointe,
- visite de l'usine en fin d'année pour établir le constat contradictoire avant établissement du rapport annuel d'exploitation.

Le coût du contrat est de 3 700,00 € HT par an.

La durée du contrat correspond aux 2 années de reconduction possible du marché d'exploitation de la station d'épuration soit un coût total prévisionnel pour 2 ans de 7 400,00 € HT.

Compte tenu de l'expertise que peut apporter le cabinet WSP, Madame la Présidente propose de retenir cette offre.

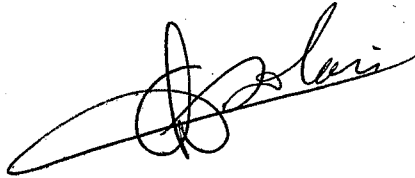
Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

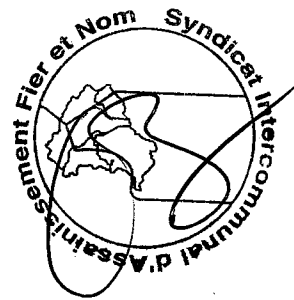
- **APPROUVE** cette proposition contractuelle,
- **AUTORISE** la Présidente à signer le contrat et à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires pour assurer sa mise en œuvre.

Le neuf octobre deux mille vingt-cinq.

La Secrétaire de Séance,
Graziella POURROY SOLARI



La Présidente,
Claire BARRIN



Délibération certifiée exécutoire compte-tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 16/10/2025
 - de sa publication sur le site internet du Syndicat le 21/10/2025
- La Présidente,
Claire BARRIN

